

Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Adhésion à l'Acte de 1999 : Turkménistan

1. Le 16 décembre 2015, le Gouvernement du Turkménistan a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. Conformément à l'article 28.3)b) de l'Acte de 1999, l'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard du Turkménistan le 16 mars 2016.
3. L'adhésion du Turkménistan à l'Acte de 1999 porte à 50 le nombre de parties contractantes à cet Acte. Par conséquent, le nombre total des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est de 65. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est disponible sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/hague.pdf>.

Le 5 janvier 2016